SKW

Schweizerischer Kosmetik-
und Waschmittelverband

Association suisse des cosmétiques
et des détergents

The Swiss Cosmetic
and Detergent Association

Directives Certificats

Breitingerstrasse 35
Postfach, CH-8027 Zürich
Tel +41 (0)43 344 45 80
Fax +41 (0)43 344 45 89
info@skw-cds.ch
www.skw-cds.ch

Free Sales Certificates (FSC)

- Après un accord avec l’OFSP, la SKW a l’autorisation d’établir des Free Sale Certificates (FSC).
- Les FSC sont exclusivement établis pour les membres contre facture (voir prix des prestations).
- Pour des raisons légales et afin de garantir une vérification sérieuse, le FSC ne doit être établi que si „l'Affirmation for Free Sale Certificate” est adressé entièrement rempli et signé.
- La SKW utilise des certificats avec des spécifications du contenu. Les adaptations individuelles de texte sont prises en considération si elles sont conformes aux directives internes et adressées par écrit.
- Les FSC sont établis sur le papier à en-tête de la SKW.
- La SKW n'établit aucun certificat pour l'Iran, Indonésie et Kuwëit.

Réglementations particulières

GMP Certificates

- La SKW n’établit pas de certificats GMP exclusifs. Mais il existe la possibilité de mentionner dans le texte du certificat la fabrication selon GMP.
- A cet effet le fabricant doit adresser un certificat d'un institut de certification (par ex.: Swiss TS) qui confirme que la production est réalisée selon des BPF (bonnes pratiques de fabrication) (GMP).
- La SKW utilise des certificats avec des spécifications du contenu. Les adaptations individuelles de texte sont prises en considération si elles sont conformes aux directives internes et adressées par écrit.

Health Certificates

La SKW n’établit pas de Health Certificates.

Prix des prestations

Etablissement de Free Sales Certificates / GMP

Les frais de traitement sont facturés comme suit.

Prix des prestations SKW

	CHF
Certificat avec signature du directeur	50.00
Certificat avec attestation notariée	100.00
Certificat avec attestation de la Chancellerie d'Etat de Zurich	150.00
Certificat avec attestation consulaire	200.00

Remise quantitative

Les prix indiqués dans le tableau ci-dessus sont réduits comme suit dans le cas de l'envoi simultané de plusieurs certificats:

A partir de 10 jusqu'à et y compris 19 certificats envoyés: réduction de 20%
A partir de 20 jusqu'à et y compris 29 certificats envoyés: réduction de 30%
A partir de 30 et plus certificats envoyés simultanément: réduction de 40%

Redevances supplémentaires versées aux offices

Seuls les frais effectifs sont facturés. Actuellement ceux-ci s'élèvent à:

	CHF
Redevance notariale	30.00
Redevance de la Chancellerie d'Etat de Zurich (Supplément d'apostille)	22.00 (8.00)
Redevance consulaire	selon facture u consulat